

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 5 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Bazeilles, régulièrement convoqué le vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire de la commune nouvelle de Bazeilles, Monsieur Guy LEPAGE.

**Nombre de Membres 41, en fonction 40, qui ont délibéré : 30.**

**Etaient présents :** M. Guy LEPAGE, M. Francis BONNE, M. Jacques BARILLY, M. Marc GUÉNIOT, Mme Martine THIERNESSE, M. Stephen KRAUS, Mme Claude DRUMEL, Mme Sophie DROZDOWIEZ, Mme Annie QUENTIN, M. Michel GAUTRON, Mme Maria SCHOUMAKER, M. René PETITDAN, M. Mistral BANA, Mme Françoise MORETTE, Mme Myriam HIBLOT, Mme Claudine CHATELAIN, M. Robert GALMOT, Mme Anne MANDRA, M. Jean-Paul GRASMUCK, M. Patrick MALLY, Mme Isabelle PARENT, M. Michel BELDJOUDI, Mme Noémie MAYET, M. Arnaud FAUCHERON, Mme Brigitte KLEIN, M. Jean-Pierre SAC, M. Steve HABARY, M. Pascal RODRIUES DA SILVA, M. Olivier BARBIER, Monsieur Bernard WATLET.

**Absents :** Mme Christelle CAHART, M. Bertrand CHEMIN, Mme Cindy DAVESNE, M. Jean-Charles MASSIN, M. Frédéric JAUMOTTE, M. Michael LEFEVRE, M. Nicolas SCHOUMAKER, Mme Marie-Madeleine BANA.

**Absents excusés avec pouvoir :** M. Bernard NOLEVAUX à M. Francis BONNE, Mme Martine GOFFINET à Mme Martine THIERNESSE.

**Secrétaire élu :** M. Michel BELDJOUDI.

.....

Monsieur LEPAGE procède à l'appel des conseillers et fait lecture du procès-verbal de la séance du 22 Février 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

**DELIBERATION N°1 : FUSION DES PATRIMOINES FORESTIERS DE LA COMMUNE NOUVELLE DE BAZEILLES:**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PETITDAN, Président du Syndicat de Gestion Forestière Louis Val qui présente les modalités de fusion des patrimoines forestiers suite à la création de la Commune nouvelle de Bazeilles au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui regroupe Rubécourt et Lamécourt, Villers-Cernay et Bazeilles.

Adopté à l'unanimité moins une abstention.

**DELIBERATION N°2 : RATTACHEMENT DES PARCELLES AU SYNDICAT LOUIS VAL :**

Après avoir approuvé la fusion des patrimoines forestiers des communes regroupées en Commune nouvelle, les membres du Conseil municipal approuvent le rattachement au Syndicat de Gestion

Forestière Louis Val des parcelles suivantes qui se situent sur le territoire de la commune historique de Rubécourt et Lamécourt :

- Parcelle 371 AC 101 d'une surface de 13.632 m<sup>2</sup>,
- Parcelle 371 AC 45 d'une surface de 3.025 m<sup>2</sup>,
- Parcelle 371 A 99 d'une surface de 16.160 m<sup>2</sup>,
- Parcelle 371 A 101 d'une surface de 3.840 m<sup>2</sup>.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°3 : CESSION DE TERRAINS PAR MCCA GROUPE ACTION ( LA MAISON ARDENNAISE) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du courrier adressé par la société MCCA GroupeActionLogement, dont la filiale est La Maison Ardennaise. La Maison Ardennaise détient deux emprises foncières à Bazeilles : la parcelle X473 pour 8a 49 ca située « Montant de la grève » et la parcelle Y87 de 2a 25ca située Rue Henri Dunant. Le Groupe MCCA souhaite rétrocéder ces deux parcelles à la Commune à l'€uro symbolique.

Adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 :**

Le compte de gestion 2018 transmis par le Trésorier de Sedan est conforme au compte administratif 2018 de la commune. Il fait apparaître les résultats suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2.080.719,25 €
  - Recettes : 3.179.435,64 €
- Soit un excédent de **1.098.716,39 €**,

**SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1.710.167,26 €
  - Recettes : 1.266.337,91 €
- Soit un déficit de **443.829,35 €**,

Compte tenu des antérieurs, les résultats de chaque section sont les suivants :

- Investissement : -714.944,66 €,
- Fonctionnement : 3.245.562,69 €

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°5 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Francis BONNE, Premier adjoint, qui présente les résultats du compte administratif 2018, qui sont identiques au compte de gestion 2018, comme suit :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Dépenses : 2.080.719,25 €
- Recettes : 3.179.435,64 €
- Soit un excédent de 1.098.716,39 €,

### **SECTION INVESTISSEMENT :**

- Dépenses : 1.710.167,26 €
- Recettes : 1.266.337,91 €
- Soit un déficit de 443.829,35 €,

Compte tenu des antérieurs, le résultat est le suivant :

- Investissement : -714.944,66 €,
- Fonctionnement : 3.245.562,69 €

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser 2018 est présenté comme suit :

- Dépenses : 986.348,75 €
- Recettes : 93.724,00 €

Adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

## **DELIBERATION N°6 : AFFECTATION DES RESULTATS 2018 :**

Compte tenu des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2018, l'affectation des résultats est effectuée de la manière suivante au budget primitif 2019 :

- Report en recette de fonctionnement au 002 : 1.637.993,28 €
- Report en dépense d'investissement au 001 : 714.944,66 €
- Report en recette d'investissement au 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 1.607.569,41 €

Adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATION N°7 : TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2019 :**

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à adopter les taux de fiscalité directe locale pour 2019 qui sont identiques à 2018 :

- Taxe d'habitation : 9,63 %
- Taxe sur les propriétés bâties : 15,16 %
- Taxe sur les propriétés non bâties : 26,20 %

Sur la base de ces taux, le produit des impôts attendu en 2019 s'élève à 1.100.000 €.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°8 : SUBVENTIONS 2019 :**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques BARILLY, adjoint chargé des associations, qui présente les subventions 2019, débattues en commissions comme suit :

ASSOCIATIONS ou ORGANISMES	<i>compte 6574</i>	<i>compte 6748</i>
<b>ASSOCIATIONS LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</b>		
MUSEE de la Dernière Cartouche (gardiennage)	1 800,00 €	
AMICALE des TDM	1 800,00 €	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS	200,00 €	
ATELIERS de LOISIRS CREATIFS	500,00 €	400,00 €
BADMINTON CLUB	0,00 €	
BAZEILLES ANIMATION	3 800,00 €	
A.FR/BAZEILLES + participation challenge commune sportive	2 400,00 €	500,00 €
FR RUBÉCOURT	500,00 €	500,00 €
FANFARE de BALAN	600,00 €	
JUDO CLUB de BAZEILLES + participation challenge commune sportive	4 850,00 €	500,00 €
PING-PONG CLUB de BAZEILLES	1 700,00 €	900,00 €
U. S. BAZEILLES - FOOT + participation challenge commune sportive	7 000,00 €	500,00 €
COLLEGE de DOUZY (450,00 €) + COLLEGE de CARIGNAN (20,00 €)	470,00 €	
Rocky Mountains	200,00 €	
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 300,00 €	
Y.S.B	200,00 €	
ASSO. du SOUVENIR Français	500,00 €	1.750,00 €
<b>S/Tot, ASSO.LOCALES SPORTIVES ou CULTURELLES</b>	<b>27 820,00 €</b>	<b>5.050,00 €</b>
TELETHON		1 000,00 €
Psychologue RASSED		300,00 €
Association contre la MYOPATHIE	40,00 €	
Association PASTEUR	40,00 €	
Association Ligue contre le Cancer	100,00 €	
Escale	100,00 €	
Association des PARALYSES de France	40,00 €	
Association de la PREVENTION ROUTIERE	40,00 €	
Resto du Coeur	100,00 €	
Association contre la SCLEROSE EN PLAQUES	40,00 €	

VMEH	40,00 €	
SOS chats - section de Sedan	40,00 €	
<b>Sous-total ASSOCIATIONS d'UTILITE PUBLIQUE</b>	<b>580,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>
<b>Réserve non affectée</b>		<b>6 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 400,00 €</b>	<b>12 350,00 €</b>
<b>TOTAL annuel des crédits de subventions</b>	<b>40 750,00 €</b>	
Contribution annuelle au CCAS (Article 657362)	45.000,00 €	

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°9 : BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2019 qui a été examiné préalablement par la Commission des finances. Le montant du budget primitif 2019 par section est le suivant :

<b><u>SECTIONS</u></b>	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>4.571.000,00 €</b>	<b>4.571.000,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>4.565.710,00 €</b>	<b>4.565.710,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>9.136.710,00 €</b>	<b>9.136.710,00 €</b>

Le budget 2019 comporte également en section investissement le montant des restes à réaliser 2018 pour 986.348,75 € en dépenses et 93.724,00 € en recettes.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°10 : ENCAISSEMENT DE CHEQUES :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal d'autoriser l'encaissement de chèques, comme suit :

- Un chèque de 300 €uros relatif à une vente de bois (bois coupé par les services techniques provenant de la décharge).
- Un chèque de 84 €uros de l'association de chasse de plaine de Bazeilles.

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°11 : TARIF PERSCOLAIRE 2019 :**

Monsieur le Maire propose aux élus de reconduire les tarifs 2018 en 2019 pour les prestations du service périscolaire, comme suit :

**GARDERIE** : Tarif plein : 1,55 €, Tarif CAF QF – 630 : 0,75 € (*Toute heure commencée est due*),



**CANTINE** : Tarif régulier : 3,55 €, tarif occasionnel : 4,60 €,

**ALSH** : pour les enfants de 4 à 15 ans :

- Tarif plein : avec repas : 12 €, sans repas : 8,00 €
- Tarif QF - 630 : avec repas : 10,00 €, sans repas : 6,00 €.

(Sont déduites de ces tarifs les éventuelles aides accordées aux usagers).

**MERCREDIS LOISIR** : Tarif plein : 4,00 €, Tarif réduit CAF QF – 630 : 1,00 €.

**Pour rappel, des réductions de 10, 20 et 30% sont appliquées en fonction du nombre d'enfants.**

Adopté à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°12 : TABLEAU DES EMPLOIS :**

Monsieur le Maire présente le tableau des emplois de la collectivité. Courant 2019, l'ensemble des postes sera pourvu.

L'effectif de la commune est composé de :

- 25 titulaires : 15 temps complet, 10 temps non complet,
- Un apprenti, un contrat aidé et 8 contrats saisonniers ou occasionnels (essentiellement pour l'encadrement des activités périscolaire).

Adopté à l'unanimité.

**Remerciements** : Rotary, Monsieur PELOUX et plusieurs remerciements pour le Concours des Maisons fleuries.

### **Informations diverses :**

- Projet touristique et sportif du CSSA,
- Spectacle organisé pendant l'ALSH en partenariat avec Ardenne Métropole et la MJC de Sedan,
- Concert le 2 juin 2019 à Bazeilles,
- Samedi 22 juin 2019 Concert à l'Eglise orgue, flûte et gospel,
- Samedi 18 Mai 2019 : Voyage à Bruges organisé par le CCAS,
- Installation du magasin ALDI à Bazeilles,
- Projet d'installation Bonnefoy-Davesne,
- Travaux d'assainissement à Rubécourt,
- Dégâts à l'aire de jeux de Montvillers,
- Manifestation organisée à Rubécourt le 9 juin 2019,
- Demande d'information sur la fibre,
- Remerciements de Monsieur BONNE pour la subvention accordée au Club de Judo.

**La séance est levée à vingt-deux heures.**

**Fait et délibéré, les an, mois et jour susdits.**

**Procès-verbal publié au Registre Communal des Délibérations.**